



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AGO)

**Mardi 7 juin 2011**  
résolution

# Fusion des caisses CIA - CEH

### Considérant

- La résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 1er juin 2010,
- La résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2011,
- Le travail réalisé par les représentant-e-s du personnel dans les instances de concertation et plus particulièrement les améliorations apportées à un plan au départ inacceptable:
  1. le maintien, voire l'amélioration, de la rente des classes salariales les plus basses,
  2. les mesures transitoires prenant en compte les différents plans de la CIA et de la CEH,
  3. la prise en compte de la pénibilité physique en introduisant un âge pivot de 60 ans pour les quelque 8000 fonctionnaires concernés,
  4. le maintien de la participation de l'employeur à 2/3 des cotisations,
  5. le maintien du système de primauté de prestation,
  6. l'affiliation du personnel des EMS.
- Les derniers résultats des tractations concernant la retraite des enseignant-e-s primaires, à savoir:
  - la prise en compte de la situation des hommes engagés avant 2002;
  - le cumul de la rente pont et du PLEND, et ce, le plus tôt possible;
  - le maintien légal de la retraite à 62 ans;
  - le refus du Conseil d'Etat de prendre en charge la décote de 3% due à l'année de décalage entre l'âge légal et l'âge pivot du nouveau plan de la future caisse;
  - La possibilité reconductible de travailler au-delà de 62 ans si la rente n'atteint pas les 60%.

### **L'Assemblée générale ordinaire (AGO) de la SPG, réunie le 7 juin 2011:**

- **Constate**
  1. que le plan proposé est le résultat de longues tractations, et que toutes les données du problème ont été soigneusement étudiées;
  2. qu'un refus du plan entraînerait l'abandon de sa défense devant le Grand Conseil et ouvrirait la voie à un plan inconnu, vraisemblablement dépourvu des avancées arrachées par la négociation;
  3. que le refus d'un accord n'offre aucune alternative crédible au personnel;
- **Prend acte** du fait que la SPG a obtenu satisfaction sur certains points non négligeables;
- **Exprime** son mécontentement de ne pas avoir obtenu gain de cause sur la question de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans, avec une rente complète;
- **Concède** néanmoins ce dernier point, par solidarité avec les fonctionnaires de l'ensemble de la fonction publique genevoise, pour éviter que les améliorations du nouveau plan de la future caisse ne leur soient retirées par effet de domino.

### **Malgré les profondes réserves exprimées, l'AGO**

- **Donne** son accord de principe à la signature par le Cartel du protocole d'accord à propos du projet de fusion des caisses CIA-CEH négocié par le Cartel;
- **Appelle** la SPG à envoyer son quota de délégué-e-s à l'AD du Cartel du 8 juin 2011 pour soutenir cette position de la SPG.

**Résolution adoptée à 356 voix pour, 2 contre et 41 abstentions**